

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2009

Absent excusé : Monsieur Roland AMALRIC, pouvoir donné à Monsieur Laurent GRAVEZAT.

Ordre du jour :

- **Montant des divers tarifs communaux**
- **Règlement intérieur du Foyer et des installations communales**
- **Travaux en cours**
- **Compte rendu du recensement 2009**
- **Indemnités des élus**
- **Orientations budgétaires**
- **Questions diverses**

MONTANT DES DIVERS TARIFS COMMUNAUX

Concessions du cimetière

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les tarifs des concessions doivent être actualisés car le nouveau Règlement intérieur des cimetières prévoit la cession de concession de 1 m² « pour urne cinéraire ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants, au 1^{er} avril 2009 :

- 1 m² : 120 €
- 3 m² : 240 €
- 6 m² : 480 €

Délibération

Foyer et Installations communales

Monsieur le Maire fait état des recettes 2008 et des dépenses réalisées en 2008 ou prévues en 2009 générées par l'entretien du Foyer et des installations communales. Le résultat est de 1850 € en recettes et 13178 € en dépenses.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait donc de réactualiser les tarifs de location et de caution datant de 2001.

Après réflexion menée par la commission compétente, le rapporteur propose :

- une augmentation de 10% sur les tarifs existants,
- l'instauration d'une location pour le Champ de Foire – montant 500 €

Après discussion sur ces propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 1 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour, d'appliquer les tarifs suivants, qui seront mis en application dès le 1^{er} avril 2009.

	LOCATION	CAUTION
Foyer socio culturel		
grande manifestation 1 jour	165	300

petite manifestation ½ journée	55	300
Manifestation à but lucratif	660	300
Salle municipale	Gratuit pour résidents	100
Installations sportives	165	300
Champ de Foire Association extérieure but lucratif	150	150

Délibération

REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER ET DES INSTALLATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le Règlement intérieur du Foyer et des installations communales. En effet, le Règlement actuel est en vigueur depuis 2001 et il convient de le réactualiser.

Lecture est faite du projet élaboré après consultation de la commission et du comité consultatif ad hoc.

Après discussion permettant quelques ajustements et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le nouveau Règlement intérieur du foyer et des installations communales.

Délibération

TRAVAUX EN COURS

Aménagement Entrée Nord

Monsieur BRUJAS, Adjoint délégué, rappelle les travaux prévus à l'entrée Nord du Village afin d'améliorer le cheminement piétonnier et aménager le ruissellement des eaux.

Un chiffrage a été réalisé et le projet s'élève à 20 000 € HT.

Ce chantier de traversée d'agglomération s'inscrivant dans le cadre des actions aidées par le Conseil Général, le Conseil Municipal décide, après délibération et à l'unanimité des présents, de charger Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Délibération

Voirie communale

Des devis ont été demandés pour la réfection de la voirie communale.

Le montant s'élève à 57 000 € HT. La réalisation pourrait se dérouler sur 3 exercices, soit 15 à 20 000 € par an.

Une fiche action au titre du Fonds Départemental d'Équipement a été déposée auprès du Conseil Général. La subvention espérée est de 20% du montant global.

Travaux dits « Amendes de Police »

Ø Intersection Serre Courry / CD 7 (réalisation 2009)

3 devis ont été déposés en Mairie :

- JTP : 47 192.00 € HT
- Jouvert : 50 510.40 € HT
- Giraud : 48 858.65 € HT

Ø Intersection Grande Combe / CD 7 (réalisation 2010)

- JTP : 45 000.00 € HT
- Jouvert : 46 163.25 € HT
- Giraud : 47 516.10 € HT

Monsieur le Maire indique que c'est la proposition la moins chère qui est retenue soit celle de l'entreprise JTP.

Les travaux devraient commencer fin avril début mai.

Station d'épuration

Le décanteur digesteur a été réparé. Cette intervention a été effectuée par l'entreprise Canonge lors de l'opération de vidange.

Le coût de ses travaux s'élève à environ 2600 €.

Aménagement d'un atelier dans le bâtiment Mairie

Les portails ont été commandés pour un montant de 2330 € HT. Ils seront livrés et posés d'ici 4 à 5 semaines. Les finitions du bâtiment seront réalisées dans la foulée pour accueillir l'atelier communal.

Divers

Ø L'entreprise ECOSYLVA va intervenir pour le traitement des platanes du Champ de foire (montant 598 € TTC)

Ø Les peintures du Foyer (bardages extérieurs et vestiaires) et de la salle communale (murs et plafonds) vont être réalisés par les employés communaux.

Ø Les agents du service technique de la commune ont été équipés de tenues adaptées à leurs tâches, ainsi que d'un téléphone portable.

COMPTE RENDU RECENSEMENT 2009

Suite au dernier recensement effectué sur la commune entre le 15 janvier et le 14 février, les résultats sont les suivants :

- logements d'habitation : 348
- bulletins individuels : 602

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire indique qu'en référence au Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20.1 et suivants, pour les communes de 500 à 1000 habitants, l'indemnité allouée au Maire doit être fixée au taux maximum légal soit 31 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique Territoriale.

Afin de permettre aux adjoints de bénéficier également d'une hausse de leur indemnité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lisser les augmentations sur trois ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition et charge Monsieur le Maire de son application

Délibération

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe les conseillers des bases qui vont lui servir pour l'élaboration des budgets primitifs 2009.

- la Dotation Globale de Fonctionnement 2009 a, comme prévu vu l'augmentation de la population, progressé de 26.6 % et se monte à 44 505 €,
- L'état des 4 taxes permet de constater, à taux constants, une augmentation de la ressource,
- Les reports, suite au compte administratif 2008, laissent apparaître, pour la commune, un bénéfice tant en fonctionnement qu'en investissement,

Les projets prévus, sous réserve de l'accord des subventions demandées, sont :

- Sécurisation des intersections RD 7 – chemin de serre curry,
- Réfection partielle de la voirie communale,
- Aménagement de la traversée du village – entrée Nord
- Installation d'un atelier dans le préau du bâtiment Mairie,
- Achat de mobilier (accueil Mairie, foyer),
- Restauration des façades du Temple et du clocheton,
- Ebauche de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

QUESTIONS DIVERSES

Versement anticipé du FCTVA

Monsieur le Maire rappelle le principe du Fonds de Compensation de la TVA qui permet de récupérer la TVA sur les factures d'Investissement (au taux de 15.482 % sur le montant TTC) deux ans après le règlement des mandats.

Le Plan de relance gouvernemental propose le versement anticipé de la TVA 2008 si la commune accepte de réaliser des travaux pour 1 € de plus que la moyenne des dépenses d'investissement 2004/2007 (208 490 €).

Le Fonds de Compensation sera versé dès juin 2009 et si la somme globale attendue est atteinte, la mesure sera pérenne pour les années futures.

Si la commune ne peut réaliser les dépenses nécessaires, l'ancien fonctionnement reprendra dès 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter, avec 11 voix pour, le principe du versement anticipé du FCTVA.

Le Conseil s'engage à inscrire aux prochains BP les dépenses d'équipement nécessaires et charge Monsieur le Maire de conclure la convention avec le représentant de l'Etat pour application du dispositif.

Délibération

Demande de subvention du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès

Après délibération, le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'accorder une subvention de 112.20 € (561 x 020) au Syndicat des vignerons du Duché d'Uzès en vue de les soutenir dans leur démarche d'obtention d'une accession en A.O.C.

Délibération

Demande de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Fédération Nationale des Communes forestières demandant au Conseil de délibérer afin de soutenir le Service Public de la Forêt.

Des renseignements complémentaires sont demandés, cette requête sera donc examinée lors d'un prochain Conseil.

AB Cèze – travaux sur l'Alauzène

Les travaux sont presque terminés. La réception va avoir lieu prochainement.

Emplacement de la future STEP

Un conseiller propose d'installer la nouvelle STEP dans un autre secteur que celui prévu actuellement.

L'Adjoint en charge des travaux lui indique que cela risque de signifier un refus de subventions de l'Agence de l'Eau et du Département, le Schéma Directeur d'Assainissement n'étant pas respecté.

Crèche de Méjannes le Clap

Un conseiller indique que le tarif de cette structure d'accueil de jeunes enfants a augmenté de 30 % pour les familles venant de l'extérieur.

Monsieur le Maire rappelle que les foyers en difficulté peuvent demander une aide ponctuelle en déposant un dossier motivé au CCAS.